



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 04/03/2024

OBJET : Sortie de la commune de Lissieu du SIBA

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 23/02/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absent : Céline BABUS, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Luc FERJULE à Max DURMARQUE

Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Pascale ANTHOINE à Ouda MECHAIN

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La commune de Lissieu avait exprimé dès 2017 son souhait de quitter le SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues). Le Syndicat avait pour sa part refusé ce départ, ne souhaitant pas que la charge du Musée repose exclusivement sur les autres communes membres du syndicat.

Avec le transfert de la compétence Musée, il n'y a plus d'intérêt pour le syndicat de s'opposer au départ de la commune de Lissieu.

L'article L5211-19 du CGCT prévoit la possibilité pour une commune de se retirer d'un EPCI comme le SIBA avec le consentement de l'organe délibérant de l'EPCI concerné. Par délibération du 12 décembre 2023, le comité syndical a décidé de ne pas s'opposer au

020/2024

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 069-216900092-20240304-0202024-DE



retrait de la commune de Lissieu, sous réserve de l'accord des communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **EMET** un avis favorable sur la sortie de la commune de Lissieu du SIBA

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-LUC CLAFOND